

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_16-04-02

Séance du 5 avril 2016

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>Membres statutaires du Conseil Syndical</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés par pouvoir</b>
<b>37 titulaires 33 voix</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ELECTION DU BUREAU

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille seize, le 5 avril, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

#### Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département Lozère
2. M. Guilhem SERIEYS – Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire
4. M. Raymond ABRIAL - Département de la Haute-Loire
5. M. Philippe DELABRE - Département de la Haute-Loire

#### Pouvoirs :

1. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Mme Corinne BRINGER – Département de la Haute-Loire ayant donné pouvoir à M. Raymond ABRIAL

#### Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
2. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
3. Mme Magali BESSAOU – Département de l'Aveyron
4. Mme Corine BRINGER – Département de la Haute-Loire
5. M. Daniel TONSON – Département de la Haute-Loire
6. M. Michel DECOLIN – Département de la Haute-Loire
7. M. Joseph FERRARA – Département Loire
8. M. Christian TEYSSÉDRE – Rodez Agglomération
9. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
10. M. Luc FRANCOIS – Saint Étienne Métropole
11. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
12. M. Claude MEISSONIER – Communauté de Communes Cœur Lozère
13. Mme Régine BOURGADE – Communauté de Communes Cœur Lozère
14. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2016 048-253102446-20160412-DEB_16_04_02-AU
---

### Assistaient également à la réunion :

1. Mme Sophie RODOLPHE - Rodez Agglomération
2. M. Jean-Luc FERRAND – Département du Rhône
3. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
4. M. Claude CHARDON – Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est
5. M. Olivier COLLON - Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental Lozère
7. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
8. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Département Lozère
9. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Département Lozère
10. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Élection du Bureau» qui suit :**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'élection du bureau se déroule sous la présidence du Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon :

- le bureau est composé d'un Président, de trois Vice-présidents et de trois autres membres,
- le Bureau est élu parmi les membres du Comité à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun mandat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,
- appel des candidatures pour connaître les élus souhaitant siéger au bureau :
  - 1<sup>er</sup> vice-président,
  - 2<sup>ème</sup> vice-président,
  - 3<sup>ème</sup> vice-président,
  - 3 autres membres du bureau.
- enregistrement de la ou des candidatures pour chaque poste du bureau,
- une fois les candidatures enregistrées, il est procédé à un passage avec l'urne pour récupérer les bulletins, puis dépouillement et annonce du résultat du vote pour chaque poste de vice-président et les trois autres membres.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et notamment l'article 7,  
Vu la décision du n°1-2016 du 29 mars 2016 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 29 mars 2016,**

### ARTICLE 1

**Constate, dans les conditions définies ci-dessus, après l'enregistrement des candidatures pour chaque poste :**

1 <sup>er</sup> vice-président	Monsieur Jean-Luc GIBELIN Région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Madame Marie-Laure MUGNIER Département de la Haute-Loire	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
3 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur Christian TEYSSEBRE Communauté d'agglomération du Grand Rodez	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
3 autres membre du bureau	Monsieur Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
	Monsieur Jean-Michel LATTES Ville de Toulouse	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
RF PREFECTURE DE MEND	Monsieur Georges ZIEGLER Département de la Loire	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/04/2016  
048-253102446-20160412-DEB\_16\_04\_02-AU

**ARTICLE 2**

**Déclare**

- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN, 1<sup>er</sup> vice-président**
- **Madame Marie-Laure MUGNIER, 2<sup>ème</sup> vice-présidente**
- **Monsieur Christian TEYSSÉDRE, 3<sup>ème</sup> vice-président,**
- **Messieurs Jean-Luc DA PASSANO, Jean-Michel LATTES et Georges ZIEGLER, membres du bureau.**

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;**

Le Président  
AXE SUD  
TOULOUSE MASSIF  
LYON CENTRAL  
Laurent SUAU

SYNDICAT MIXTE  
d'ETUDES et de PROMOTION  
de l'AXE TOULOUSE - LYON

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2016 048-253102446-20160412-DEB_16_04_02-AU